



Fils basse tension arraché

Par **lara6**, le **18/10/2015** à **19:19**

Bonjour, rnrnIl y a quelques jours, sur la demande de ma mère, une équipe d'élagueurs est venue couper des branches d'un chêne qui menaçaient dangereusement les fils électriques de basse tension. Suite à une mauvaise appréciation, une grosse branche est tombée sur le fil l'arrachant du poteau en bois ce qui a fait intervenir les agents ERDF pour refixer la dit ligne. rnrnMa question est simple : s'il y a des frais d'intervention à qui incombent-ils vu que la société d'élagage a été payée pour ce travail ? je pense que c'est leur assurance professionnelle ? pouvez vous me renseigner ? rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **18/10/2015** à **20:39**

bonjour, rnc'est celui qui cause des dommages qui doit les réparer. rndonc il appartient à l'entreprise d'élagage de payer la réparation effectuée. rnsalutations